

CABINET DE MADAME LA MAIRE

OBJET : **RETARD DU PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN (RCU)**

Le 11 avril 2025,
à Saint-Genis-Laval,

Madame, Monsieur,
Chère Saint-Genoise, cher Saint-Genois,

La Métropole de Lyon a souhaité développer un réseau de chaleur urbain dans l'Ouest Lyonnais, dans le cadre de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et de maîtrise des coûts de l'énergie.

Nous avons bien conscience que ce projet, et notamment l'installation d'une chaufferie biomasse dans la zone d'activités de la Mouche, suscite des interrogations, voire des inquiétudes. C'est pourquoi nous avons à coeur de vous tenir informés de l'avancement de ce projet.

Ainsi, par ce courrier, je vous informe du retard qui est pris sur la construction de la chaufferie biomasse. Le projet de chaufferie, soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), a vu en effet sa procédure alourdie par la Préfecture, qui avait pourtant elle-même octroyée un permis de construire, le 21 janvier 2025. Il semblerait que les études d'aléas montrent que le périmètre de sécurité ne serait finalement pas suffisant contrairement à ce qui nous avait été expliqué.

Ce retard est une opportunité pour que chacun puisse s'informer et contribuer à l'enquête publique qui s'ouvrira prochainement. En effet, ce reclassement de la procédure implique des études supplémentaires et une large consultation, afin de garantir une transparence accrue et une prise en compte approfondie des enjeux environnementaux et sanitaires (procédure ICPE). Par ailleurs, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) demande la réalisation d'un diagnostic archéologique sur le site, nécessitant un débroussaillage, qui ne pourra être réalisé qu'après l'accord du nouveau permis de construire.

En conséquence, les travaux de la chaufferie et des voiries pour la pose des canalisations du réseau de chaleur sont suspendus dans le secteur des Collonges. Seuls les travaux de réseau au départ de la station d'épuration de Pierre-Bénite sont maintenus à ce jour.

Le calendrier prévisionnel du projet (soumis à modification) est désormais le suivant :

- Été 2025 – été 2026 : instruction ICPE-Autorisation
- Été 2026 – automne 2026 : nouvelle instruction du permis de construire et diagnostic archéologique
- Hiver 2026 : début des travaux de la chaufferie
- Fin 2027 – début 2028 : mise en service de la chaufferie

Soyez assurés que nous restons attentifs aux résultats garantissant la sécurité et la qualité de vie des riverains. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions du projet et de sa faisabilité sur ce tènement.

Restant à votre disposition pour toute question, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Marylène MILLET
Maire de Saint-Genis-Laval
Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes